

PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE
MUSÉE « LES BAINS DE LA REINE » – GUÉMENÉ-SUR-SCORFF (56160)

Etabli le 11 mai 2021

Association loi 1901, Association Kastell Kozh (ayant la gestion du Musée « Les Bains de la Reine » depuis 2014)

N° SIRET : 801 316 878 000 17

Siège social : Musée « Les Bains de la Reine » 5 place du château 56160 Guémené-sur-Scorff

Nombre de salarié : 1

Président : Jean-Charles LOHE

Contacts : 02 97 28 01 20 / kastell.kozh@orange.fr

NB : les locaux « Les Bains de la Reine » sont mutualisés avec l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan qui dispose également d'un salarié.

Suite aux dernières annonces gouvernementales, le protocole sanitaire du musée se déclinera comme suit :

Du 19 au 31 mai, le musée pourra accueillir du public à raison de **8 m2 par visiteur**

Du 1^{er} juin au 30 juin, le musée pourra accueillir du public à raison de **4 m2 par visiteur**

A partir du 1^{er} juillet, si la situation sanitaire le permet, **il n'y aura plus de limite d'accueil**

Objectifs :

- Préparer la reprise de l'activité du Musée en anticipant les questions liées à la santé et à la sécurité au travail lié au risque du COVID-19.
- Sécuriser l'environnement de travail pour le personnel et les visiteurs.

Enjeux :

- Préserver la santé et la sécurité des salariés, des personnes intervenant au sein des locaux du Musée et des visiteurs au regard des risques liés au COVID-19.

Moyens d'action :

- Etat des lieux.
- Inventaire des risques.
- Identification des mesures de protection à mettre en place.
- Informations des salariés (affichage de sensibilisation aux gestes barrières).

LOCAUX DE TRAVAIL BUREAU/ACCUEIL

Bureau/accueil des visiteurs en open space (environ 15m2)

Mesures de protection des salariés mises en place :

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique.
- Fourniture de masques de protection (conseillés).
- Fourniture de gants de protection (conseillés).
- Aérer l'espace de travail toutes les 3h (au moins 15 min).

Mesures de distanciation sociale mises en place :

- Limitation du nombre de personnes présentes en même temps à l'accueil du Musée **(2 visiteurs en mai), (4 visiteurs en juin), (plus de limitation à partir du 1^{er} juillet si la situation le permet)** un affichage est prévu à cet effet.
- Bureaux espacés d'au moins un mètre.
- Mise en place de parois de protection (plexiglas).

ESPACE D'ACCUEIL

Mesures de protections des visiteurs mises en place :

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique.

- Affichage de sensibilisation aux gestes barrières.
- Limitation du nombre de personnes présentes en même temps à l'accueil du Musée
- Mise en place de parois de protection (plexiglas).
- Mise en place d'une signalétique au sol à l'extérieur du bureau afin de contrôler le nombre de personnes entrant.

ESPACE MUSÉAL

Mesures de protections des visiteurs mises en place (salle principale environ 50m2) :

- Mise en place d'un marquage au sol fléché dès l'entrée au musée (sens de circulation pour éviter que les personnes ne se croisent à l'entrée et à la sortie du musée).
- Affichage de sensibilisation aux gestes barrières.
- L'entrée dans ce lieu est limitée à **6 personnes en même temps en mai (12 visiteurs en juin), (plus de limitation à partir du 1^{er} juillet si la situation le permet)**. Un affichage est prévu à cet effet.

Mesures de protections des visiteurs mises en place (à l'intérieur de l'étuve « Les Bains de la Reine » environ 4m2) :

- L'entrée dans ce lieu est, jusqu'à nouvel ordre, inaccessible aux visiteurs en raison d'une surface limitée (un affichage est prévu à cet effet).
- A partir du 1^{er} juin, l'accès sera autorisé pour **1 personne** (plus de limitation en juillet si la situation le permet).

Mesures de protections des visiteurs mises en place (à l'intérieur de la « salle cosmétique » environ 8m2) :

- L'entrée dans ce lieu est limitée à **1 personne** en même temps, **(2 personnes simultanément en juin)** et plus de limitation en juillet si la situation le permet (un affichage est prévu à cet effet).

ESPACE BOUTIQUE

Mesures de protections des visiteurs mises en place (la boutique partage le même espace que l'accueil)

- Mise à disposition des ouvrages (un seul exemplaire de chaque livre pour exemple) que les visiteurs peuvent obtenir sur demande.

- L'association Kastell Kozh ne dispose pas de terminal de paiement (TPE), les règlements se feront en espèces et/ou par chèques. Une « soucoupe » est prévue à cet effet, il n'y aura pas d'échange de main à main.
- Un sac sera offert aux visiteurs afin que les brochures « touchées » ne soient pas déposées sur la banque d'accueil.

LOCAUX COMMUNS AUX PERSONNELS

Types de locaux : salle de repos, salle de réunion et sanitaires (environ 15 m2).

Mesures de protections des salariés et des personnes extérieures mises en place :

- Affichage de sensibilisation aux gestes barrières
- Limitation du nombre de personnes présentes. Cette zone est limitée à **2 personnes** en même temps en mai et **4 personnes en juin** et plus de limitation à partir de juillet (un affichage est prévu à cet effet).
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique.

NB : cette zone est interdite au public

LOCAUX DE PASSAGE

Types de locaux : escalier, couloirs.

Mesures de protections des salariés mises en place :

- Sens de circulation des personnes pour éviter les croisements

NB : Il s'agit de zones interdites au public

ORGANISATION DU TRAVAIL

Equipements de protection

Equipements nécessaires disponibles lors de la reprise de l'activité :

- Affichage de sensibilisation aux gestes barrières.
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique.
- Mise à disposition de masques.

PROPRETÉ DES LOCAUX (L'ENSEMBLE DU BATIMENT)

- Nettoyage renforcé des locaux : désinfection de la banque d'accueil, du plan de travail, des claviers d'ordinateurs, du téléphone, des poignées de porte et de la rampe d'accès au Musée, de la rampe d'escalier, des vitrines de l'espace cosmétique tous les soirs à la fermeture par le/les salarié(s).
- Entretien des locaux (salles du Musée et espaces réservés aux salariés) : une fois par semaine par une femme de ménage.
- Enlèvement des chaises à l'accueil du Musée.

INFORMATIONS DES SALARIÉS

- Plan affiché dans les locaux du musée sur les panneaux prévus à cet effet.
- Plan transmis par mail à chaque salarié.

Plan établi à Guémené-sur-Scorff, le 11 mai 2021.

Jean-Charles LOHE
Président

